



UN LIBRARY

DEC 3 - 1979

UN/SECURITY



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/13670
1er décembre 1979

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 1er DECEMBRE 1979, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
TUNISIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
faire distribuer comme document du Conseil de sécurité le texte, ci-joint, de la
déclaration du Gouvernement tunisien sur les événements consécutifs à la prise
d'otages à l'ambassade des Etats-Unis à Téhéran.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Mahmoud MESTIRI

Annexe

Déclaration

Si la politique étrangère de la Tunisie s'inspire de tout temps du principe de la non-immixtion dans la politique intérieure des autres Etats et du droit de ces derniers de choisir librement les systèmes politique et économique dont ils ont bien voulu se doter, il n'en reste pas moins vrai que notre politique étrangère est et demeure respectueuse des règles du droit international telles qu'établies par les principes généraux du droit, la coutume et les conventions internationales, qui ont été acceptés par la communauté des nations.

Parmi ces règles, celles régissant les relations diplomatiques entre Etats stipulent, conformément aux Conventions de Vienne sur les privilèges et immunités diplomatiques, la nécessité pour le pays accréditaire d'assurer la protection et l'intégrité des représentations diplomatiques ainsi que de leur personnel.

Dans le cadre de sa contribution à la recherche d'une solution juste et rapide à cette crise, la Tunisie, par l'intermédiaire de son Ministre des affaires étrangères, a reçu le 23 novembre 1979 une délégation envoyée par le Conseil de la révolution d'Iran, pays frère qui a été de tout temps et demeure lié à nous par les liens de la fraternité née de la communauté de religion et de civilisation.

Au cours de l'entretien, le Ministre des affaires étrangères a conjuré ses interlocuteurs de transmettre aux dirigeants de Téhéran notre vive inquiétude, leur demandant instamment de réfléchir aux conséquences imprévisibles de cette escalade et de se conformer aux règles régissant les relations internationales.
